

Vous connaissez le bâtiment Maison de Pays mais certainement pas l'Association « La Maison de Pays de Mornant »

En 1980 une décision municipale prévoit de réaliser la Maison de Pays dans un vieil immeuble. En **1984** inscription budgétaire, **1985** début des travaux, le samedi 9 mai **1987** inauguration.

Le **23/04/1987** est la déclaration officielle de l'association « la Maison de Pays de Mornant » C'est une association loi 1901 composée uniquement de bénévoles dont le nombre est d'environ une quarantaine.

Actuellement, elle compte plus d'une cinquantaine d'adhérents ou de donateurs.

Elle a pour objet:

- L'organisation de manifestations culturelles et artistiques.
- La mise en valeur et la connaissance du patrimoine local.
- La promotion de la région.

Son Conseil d'administration est composé des membres

- de l'Association des Amis des Arts.
- de l'Association des Amis du Vieux Mornant.
- du Conseil Municipal de Mornant,
- du représentant des exposants adhérents.
- des représentants des bénévoles assurant les permanences.

Les locaux sont mis à sa disposition par la commune de Mornant qui assure son entretien.

Dès sa création l'Association gère la Maison de Pays et partage avec les deux autres associations la mise en place d'expositions culturelles ou patrimoniales ainsi que d'autres manifestations. Le nombre de réalisations est environ d'une trentaine par saison.

Les recherches d'artistes, d'idées d'expositions ou de manifestation sont effectuées par les bénévoles qui en ont la responsabilité. Cette activité concerne aussi la gestion des plannings et des calendriers avec les exposants et toute l'infrastructure administrative qui en découle.

Depuis quelques années, l'Association offre aux élèves, pendant les périodes scolaires, la possibilité de s'ouvrir aux arts et de participer à des ateliers artistiques.

Elle est présente sur internet et sur les réseaux sociaux

(<https://www.facebook.com/maisondepays>) et

(https://www.instagram.com/maison_pays_mornant/)

L'Association s'est dotée d'un système informatique performant lui permettant d'accomplir son activité avec sérénité et efficacité. Elle crée avec le concours des Amis du Vieux Mornant les

visites virtuelles de toutes ses expositions qu'elle met à disposition du public sur son site internet (www.maison-pays.com) et aussi dans un espace réservé dans la Maison de Pays pour les personnes à mobilité réduite.

Elle œuvre aussi avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire, la Mairie de Mornant et, maintenant elle étudie la possibilité de partenariat avec les autres associations culturelles des autres communes de la COPAMO pour promouvoir auprès du plus grand monde possible les différentes formes d'Art..